

# REUNIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Présents : Yvan PETIT, Bourgmestre-Président.

Didier ROUARD, Fabienne ROBA, Jean HYAT, Echevins.

Michel JÉRÔME, Eugène BRASSEUR, Marie-Claude ABSIL, Pierre LEDENT, Hervé RONDIAT, Christophe LONNOY, Christian MATAGNE, Nathalie JAMIN, Geneviève GODFRIN, Christian LAMBERT, Christian ALEXANDRE, Conseillers communaux.

M. Jacques LEBRUN, Secrétaire communal ff

Séance du 5 septembre 2007

Absent : Christophe LONNOY

LE CONSEIL COMMUNAL,

En séance publique,

## 1. PROCES-VERBAL

approuve le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> août 2007.

## 2. FABRIQUES D'ÉGLISE

2.1. émet un avis favorable au budget 2008 des Fabriques d'église de :

Fabriques	Finnevaux	Houyet	Mesnil-St-BI.
Recettes	11.037,00	22.083,95	12.226,89
Dépenses	11.037,00	22.083,95	12.226,89
Intervention communale	7.277,16	18.300,11	10.573,76

2.2. émet un avis favorable au compte 2006 des Fabriques d'église de :

Fabriques	Gendron	Ver-Custinne
Recettes	17.426,59	32.671,05
Dépenses	17.009,98	26.009,00
Intervention communale	9.686,57	5.384,56
Boni	416,61	6.662,05

3. **Par 10 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions**

### CPAS – règlement d'ordre intérieur

Approuve le règlement d'ordre intérieur des organes de délibération du Centre Public d'Action Sociale de Houyet, tel que voté en séance du 07.06.07.

4. **A l'unanimité :**

### 4.1. INTERCOMMUNALE INATEL

Approuve l'opération de cession TVD et le point unique à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire du 10 octobre 2007 de l'Intercommunale INATEL.

### 4.2. CPAS – AMÉNAGEMENTS DE NOUVEAUX LOCAUX

Approuve la demande de subvention à introduire auprès de M. Philippe COURARD, Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique et portant sur le projet d'aménagement de nouveaux locaux pour le CPAS, et s'engage à procéder à l'investissement concerné sous réserve de l'obtention d'une intervention régionale au seuil minimum de 356.537 euros tout en intégrant dans le projet des mesures en matière d'accessibilité, de performances énergétiques et de développement durable.

### 4.3. SERVICES ADMINISTRATIFS – ACQUISITION DE MATERIEL

Approuve le cahier spécial des charges régissant l'acquisition d'un ordinateur portable et d'un vidéo projecteur pour une dépense estimée à 2.500 euros TVAC (marché passé par procédure négociée sans publicité)

### 4.4. ECOLE LIBRE DE HOUR – FRAIS DE GARDERIE

Décide de prendre en charge le coût d'accueil des élèves de l'école fondamentale libre de Hour en dehors des heures de cours, à raison de 12 heures par semaine, sous forme d'octroi de chèques ALE, dont le relevé sera établi mensuellement par la Directrice de cet établissement.

### 4.5. LOGEMENTS DE L'EX-GENDARMERIE A HOUYET

dans le cadre du projet d'acquisition de logements de l'ex-Gendarmerie à Houyet, considère :

- Que le développement de l'habitat moyen sur le territoire de la commune de Houyet relève de l'utilité publique ;
- Que l'acquisition d'immeubles à affecter à l'habitat résidentiel moyen est donc une cause d'utilité publique ;

4.5. Qu'à défaut de reconnaissance de cette utilité publique concernant le projet en question, par les autorités administratives fédérales, le projet d'acquisition perdra son caractère d'expropriation et entrera dans la procédure normale d'aliénation de biens immeubles gérés par le Service Patrimonial du SPF Finances ;

### 4.6. asbl VENTS D'HOUYET – PROROGATION DE CONVENTION

décide de renouveler pour une période de 6 mois la convention visant à faciliter à l'asbl Vents d'Houyet toute recherche administrative, tout travail de documentation, tout contact privé ou public pouvant aider à sa mission d'identification du potentiel éolien sur la commune de Houyet.

### 4.7. VENTE D'UNE PARCELLE A HOUR

Décide de vendre de gré à gré à Mme Myriam DELOGNE, domiciliée à Houyet (Hour), rue des combattants 1, la parcelle communale sise à Hour, cadastrée section B, n°284/2, d'une contenance de 3a70ca, pour le prix de 3.700 euros, tous frais à charge de l'acquéreur.

### 4.8. FABRIQUE D'ÉGLISE DE VER-CUSTINNE – CAUTION SOLIDAIRE

Décide de se porter caution solidaire envers la CBC Banque, pour le crédit de 7.076,86 euros à la Fabrique d'église de Ver-Custinne, afin de financer le remplacement des châssis du presbytère de Custinne.